



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

L'Architecte des Bâtiments de France

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de la Haute-Marne

à

Affaire suivie par : Ar.D / BN

Tél. : 03.52.09.56.52
Courriel : udap.haute-marne@culture.gouv.fr

N/Réf. :
P.J. :

Préfecture de la Haute-Marne
Bureau de l'Environnement, des Installations
Classées et Enquêtes Publiques

Chaumont, le 20 JAN 2020

**Objet : Demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – projet éolien
Société S.A.S. PARC EOLIEN DE LA COTE DES MOULINS – à Vignory (52), Mirbel (52) et La Genevroye (52)**

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

La hauteur hors tout de 150 mètres en bout de pâles des aérogénérateurs envisagés, impose à ce projet de prendre en compte toutes les sensibilités paysagères du relief autour duquel il a prévu de s'implanter. Or, l'étude d'impact ne semble pas avoir mesuré l'ampleur des conséquences visuelles que le choix du site d'implantation porterait sur le voisinage immédiat du site comme sur les vues à conserver pour le paysage lointain.

Ont été alors prises en compte les visibilitées, covisibilitées ainsi que toutes les sensibilités paysagères et les servitudes d'utilité publique liées à la protection des monuments historiques et des sites protégés dans ce secteur plus en rapport avec l'importance du projet.

DESCRIPTIF DES ESPACES PROTÉGÉS CONSIDÉRÉS

Si les conditions mécaniques du vent sur le site peuvent rendre ce projet éolien possible, les enjeux paysagers et patrimoniaux de son implantation sont à considérer au même titre. En ce sens, l'installation des machines ferait peser un risque de concurrence visuelle sur les 64 communes du

sur les 4 communes concernées par une servitude de type AC4 au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables. Ce sont alors des 32 édifices Monuments Historiques Classés et 102 Monuments Historiques Inscrits dont l'intégrité risque d'être atteinte.

1 - Liste des monuments historiques :

AGEVILLE	Eglise (IMH : 13 février 1928) Croix du XVIème siècle, dans le cimetière (IMH : 13 février 1928)
ANNONVILLE	Eglise (IMH : 6 juillet 1925)
ANDELOT-BLANCHEVILLE	Eglise d'Andelot (IMH : 6 juillet 1925) Abbaye de Septfontaines : ruines de la chapelle (IMH : 23 décembre 1925); l'ensemble des autres bâtiments, l'ensemble du système hydraulique comprenant : les canaux, les édicules de protections des sources et tous les éléments du jardin du XIXème siècle notamment l'île romantique avec sa mare, les grottes et le pont sur le canal ouest-est (IMH : 2 décembre 1996)
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	Château , les bâtiments entourant la cour d'honneur (logis et remises) en totalité, la clôture de la cour sur la rue, avec sa grille, les façades et les toitures des bâtiments de la cour nord, le parc (IMH : 26 juillet 2004)
BAUDRECOURT	Eglise (IMH : 27 avril 1993)
BAYARD-SUR-MARNE	Eglise de Prez-sur-Marne : porche (IMH : 21 novembre 1925)
BLAISY	Croix du cimetière (IMH : 10 avril 1929)
BLECOURT	Eglise (Cl. MH : liste de 1862)
BOLOGNE	Eglise (IMH : 13 février 1928) Château de Marault : porterie d'entrée, le pont d'accès, les douves, le pigeonnier, le logis (à l'exception du petit bâtiment accolé au sud), les parcelles contenues dans l'espace circonscrit par les douves et leur sous-sol (IMH : 24 janvier 2007)
BOURDON-SUR-ROGNON	Eglise (IMH : 23 décembre 1925) Ancienne abbaye de la Crête : porterie ainsi que son pont d'accès (Cl. MH : 30 décembre 1991), le bâtiment situé sur le côté sud de la cour de la porterie (rez-de-chaussée voûté d'arêtes), les sections d'enceinte comprises entre la porterie et le pigeonnier, le pigeonnier (IMH : le 1er décembre 1988)
BRAUX-LE-CHATEL	Fontaine gallo-romaine (Cl. MH : 28 janvier 1915) Eglise (IMH : 13 février 1928) Croix de cimetière, contre le chevet de l'église (IMH : 20 septembre 1940)
BRETHENAY	Eglise (IMH : 23 décembre 1925)
BRIAUCOURT	Château : façades et toitures du château, des deux tours de guet, du donjon, du pigeonnier, des granges et des communs ; escalier du salon avec sa rampe en fer forgé (IMH : 23 juillet 1981)
BRICON	Eglise (IMH : 11 septembre 1987)

CEFFONDS	<p>Eglise (Cl. MH : 1849) Croix de cimetière (Cl. MH : 9 juillet 1909) Maison en pans de bois, en face de la façade nord de l'église (IMH : 19 juin 1939) Maison du XVIème siècle, route de Longeville : façades et toiture (IMH : 17 février 1928)</p>
CERISIERES	<p>Ferme de Froideau : façades et toitures du pigeonnier (IMH : 19 février 1981)</p>
CHAMARANDES-CHOIGNES	<p>Eglise de Choignes (IMH : 13 février 1928)</p>
CHARMES-EN-L'ANGLE	<p>Château : porte monumentale provenant de Joinville (Haute-Marne) (IMH : 12 juillet 1934)</p>
CHATEAUVILLAIN	<p>Eglise : façade (Cl. MH : 22 septembre 1972) ; reste de l'édifice (IMH : 22 septembre 1972) Chapelle de la Trinité, rue de Bar-sur-Aube (IMH : 17 mai 1974) Hôtel de Ville : façade et couverture (IMH : 28 avril 1938) Vestiges de l'ancien château comprenant les parcelles : AB 267, 269, 270, 271, 273, 283, 292, 298, 299, 527 (IMH : 27 juin 1983) ; Partie du mur d'enceinte sur la parcelle AB 274 (IMH : 25 janvier 2007) Maison 21 rue du duc de Vitry : bâtiment d'habitation en totalité avec son aile en retour arrière, façades et toitures pour les autres bâtiments de communs, les trois caves sous les communs, le jardin et ses aménagements ainsi que le mur de clôture (IMH : 5 novembre 2003)</p>
CHAUMONT	<p>Eglise Saint-Jean-Baptiste (Cl. MH : liste de 1862) Eglise de Brottes : portail du XIIème siècle (IMH : 23 décembre 1925) Eglise St-Aignan (IMH : 24 février 1992) Chapelle de Buxereuilles (IMH : 13 février 1928) Chapelle du Lycée (Cl. MH : liste de 1840) Croix de chemin dite "Croix Gratien", rue du Val Barizien (Cl. MH : 9 juillet 1909) Ancien château : donjon (IMH : 13 juillet 1926) Hôtel de Ville (IMH : 13 juillet 1926) Immeuble 15 rue Jules Tréfousse : façade rue J. Tréfousse, façades nord, sud et ouest sur cour ainsi que la rampe de l'escalier intérieur (IMH : 15 décembre 1980) Marché couvert : façades, couverture et ensemble de l'ossature métallique (IMH : 20 mai 1988) Hôpital : chapelle et bâtiments du XVIIIème siècle (IMH : 13 juillet 1926) Fontaine Bouchardon, rue Victoire-de-la-Marne (IMH : 13 juillet 1926) Portail, 6 bis rue Bouchardon (IMH : 9 août 1942) Immeuble, 8 rue Bouchardon : façade, toiture (IMH : 9 août 1942) Statue de la Vierge à l'Enfant et niche qui la renferme, situées sur la façade de l'immeuble 30 rue Félix-Bablon (Cl. MH 26 octobre 1972) Façade, 4 rue du Four (IMH : 30 septembre 1942) Portes monumentales sur rue, avec leurs vantaux situées 14 et 16 rue Girardon -ancienne place de l'Orme- (Cl. MH : 27 mars 1942) Les deux lucarnes et la corniche, 9 rue Saint-Jean (IMH : 9 août 1942) Ancienne chapelle du couvent des Carmélites, 87 rue de la Victoire : plafond de la salle du premier étage (Cl. MH : 24 juillet 1972) Maison 3, rue Jean-Gouthière : façade et toiture correspondante (IMH : 31 juillet 1979) Bâtiment ayant appartenu aux Carmélites : les façades, les toitures, l'escalier intérieur du XVIIIème siècle avec sa rampe en fer forgé (IMH : 24 février 1992)</p>
CIREY-SUR-BLAISE	<p>Château : façades et toitures des ailes du XVIIème et du XVIIIème siècles</p>

; au rez-de-chaussée : salon et salle de billard avec leurs boiseries, salle à manger avec ses lambris et son poêle ; le théâtre aménagé par Voltaire au 3ème étage de l'aile XVIIIème (Cl. MH : 21 septembre 1981) ; le vestibule d'entrée, l'escalier et les parties voûtées des bâtiments XVIIIème (Cl. M.H. : 09 septembre 2002).

La chapelle en totalité ainsi que les façades et les toitures de l'aile du XIXème siècle (IMH : 21 septembre 1981) ; les caves du XIXème siècle y compris l'aménagement de la fruiterie, l'écurie avec ses remises, y compris la sellerie et les aménagements intérieurs pour les chevaux, les bâtiments de la ferme (longue aile sud, ancienne maison du berger, grange au nord, poulailler, soues, pigeonnier, chenil, façades et toitures de l'aile ouest contenant la maison du fermier, pavillon en treillage et petit pavillon en pierre à côté), façades et toitures des pavillons d'entrée, chalet du parc, passerelle sur la pièce d'eau, glacière, lavoir et son bief, façades et toitures de l'orangerie, ensemble du parc (à la fois ancien parc du XVIIIème siècle entre la ferme et l'orangerie, jusqu'au belvédère et parc paysager, y compris la pièce d'eau, limité d'est en ouest par le cours de la Blaise et le chemin longeant la ferme et du nord au sud par l'entrée du parc et la clôture au sud), la halle de l'ancienne forge, le bief attenant avec ses vanes, les façades et les toitures du logis de la forge et de son bâtiment de communs ainsi que le lavoir avec sa passerelle (IMH : 26 décembre 2001) Pont XIXème en pierre de 3 arches sur la Blaise (IMH : 13 mai 1996)

COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES

Eglise : travée précédant le chœur avec ses bas-côtés et sanctuaire circulaire (Cl. MH : 24 décembre 1913)

Eglise de Blaise : transept et chœur (IMH : 23 décembre 1925)

Dépendances de l'ancien château de Blaise : façades et toitures, pigeonnier en totalité (IMH : 9 juillet 1987)

La Boisserie, maison et son parc (IMH : 6 septembre 2004)

CONDES

Pont sur la Marne (IMH : 6 décembre 1984)

CONSIGNY

Ancienne chapelle romane, sur le chemin de Consigny à Clinchamp (IMH : 6 octobre 1925)

CUREL

Croix de carrefour du XVème siècle à Curel (Cl. MH : 26 septembre 1909)

DARMANNES

Eglise (Cl. MH : 24 décembre 1932)

DOMBLAIN

Eglise (Cl. MH : 19 mars 1992)

DOMMARTIN-LE-FRANC

Ancienne fonderie : la halle de coulée, y compris le haut fourneau, la halle à charbon de bois, le moulin (IMH : 27 février 1986)

DONJEU

Eglise (IMH : 23 septembre 1925)

Château : façades et toitures du château et des communs (IMH : 8 septembre 1965), façades et toitures des bâtiments de la ferme, pigeonnier, jardin à la française avec ses murs de clôture et ses éléments maçonnés et décoratifs (abris de jardin, vases, murs de soutènement des terrasses et rampes d'accès à celles-ci) y compris sa partie supérieure de part et d'autres des façades sud et est du bâtiment de la ferme. Grilles de clôture de jardin et du château, y compris leurs piliers avec leur décor sommital. Cour d'honneur et les deux allées plantées d'arbres, reliant les ailes des communs et la ferme à l'entrée principale. Allée plantée d'arbres longeant le côté ouest du château, des communs et de la cour d'honneur. Les deux glacières (IMH : 25 octobre 1989)

ECOT-LA-COMBE

Château : les trois ailes du château avec leurs tours, les façades et les

toitures de la porterie et des communs, le pigeonnier (IMH : 25 août 1994)

EURVILLE-BIENVILLE

Orangerie, dans le parc de l'ancien château d'Eurville (IMH : 23 mai 1969)

Château de Bienville : les façades et toitures du château, des communs, des dépendances et de la maison du jardinier, le parc y compris son mur de clôture, le jardin-potager en totalité (IMH : 26 décembre 2001)

FONTAINES-SUR-MARNE

Menhir dit "la Haute-Borne" (Cl. MH : 26 décembre 1883)

Restes d'un aqueduc romain, sur la montagne du châtelet (Cl. MH : 26 décembre 1883)

FRONCLES

Eglise de Buxières : clocher (IMH : 21 novembre 1925)

JOINVILLE

Eglise (IMH : 9 octobre 1925)

Chapelle Sainte-Anne, dans le cimetière (Cl. MH : 14 avril 1909)

Château du Grand-Jardin, 3 et 5 rue de la Marne (Cl. MH : 22 avril 1925), emprise du sol du jardin délimité par le mur (parcelle 252) (Cl. MH : 14 mars 1991) à l'exception de l'emprise au sol des parcelles 246, 255 et 253 (IMH 12 mai 1989)

Pont dit "le Poncelot" (IMH : 13 octobre 1942)

Tour ronde, 4 rue de la Fontaine (IMH : 13 octobre 1942)

Ancien couvent des Annonciades, façades et toitures ainsi qu'au rez-de-chaussée : le réfectoire voûté avec ses lambris, la pièce voisine à l'est, voûtée d'arête avec son pilier central et dans l'aile en retour d'équerre : l'ancienne infirmerie avec ses lambris au rez-de-chaussée, la cage d'escalier avec l'escalier et sa rampe en fer forgé, les caves (IMH : 25 août 1994)

Maison située 14 rue de l'Auditoire, l'aile XVIème de plan rectangulaire, située entre la rue de l'Auditoire et la rue Saunoise et l'aile XVIIIème en retour d'équerre vers le sud (rue des Cloutiers) : en totalité (y compris le décor intérieur), ainsi que le portail sur la rue de l'Auditoire et le mur de clôture de la petite cour (rue de l'Auditoire et rue des Cloutiers) (IMH : 25 mai 2010)

JUZENNECOURT

Château, logis dépendances, parc (IMH : 14 septembre 2001)

LACHAPELLE-EN-BLAISY

Eglise : chœur (IMH : 10 avril 1929)

LANQUES-SUR-ROGNON

Eglise (IMH : 13 février 1928)

LAFERTE-SUR-AUBE

Halles : façades et toitures (IMH : 29 octobre 1975)

Eglise (IMH : 19 novembre 1990)

LUZY-SUR-MARNE

Eglise (Cl. MH : 9 juillet 1909)

MANOIS

Eglise (IMH : 10 avril 1929)

MAREILLES

Eglise : chœur (IMH : 13 février 1928)

MATHONS

Eglise (IMH : 19 janvier 1995)

MILLIERES

Eglise : portail (IMH : 10 avril 1929)

MONTIER-EN-DER

Dépôt d'échalons : les façades et toitures des bâtiments entourant les trois cours, celles du bâtiment des officiers et du pavillon du concierge, le sol des cours, la sellerie, les stalles de l'écurie nord, le portail d'entrée et les

murs de clôture (IMH : 17 décembre 2015)

Eglise (Cl. MH : liste de 1862)

Jardin de la propriété Japiot : y compris le mur de soutènement le long de la Voire, les deux ponts métalliques, le pavillon néo-XVIIIe dit : « le temple de l'Aurore », les façades et toitures du pavillon XIXe et de l'orangerie et l'ancien potager avec son pavillon rustique (IMH : 31 août 2005)

MONTOT-SUR-ROGNON

Eglise Saint-Martin : chœur (IMH 13 février 1928)

MUSSEY-SUR-MARNE

Eglise (IMH : 4 octobre 1932)

NEUILLY-SUR-SUIZE

Eglise (IMH : 13 février 1928)

Château et chapelle castrale : les façades, les toitures et le petit salon lambrissé du château ; la chapelle en totalité y compris la voûte d'ogives, la cave et l'étage supérieur (IMH : 12 septembre 1991)

Pont ancien de trois arches, en pierre (IMH : 17 mai 1996)

NULLY

Eglise de Nully (Cl. MH : 9 juillet 1909)

OSNE-LE-VAL

Ensemble des bâtiments de l'ancienne usine du Val d'Osne y compris les logements d'ouvriers XIXème et le lion en fonte situé à l'entrée (IMH : 25 février 1993)

POISSONS

Eglise (Cl. MH : 9 juillet 1909)

Croix de chemin du XVIème siècle, sur la route de Joinville (IMH : 21 novembre 1925)

Château : totalité de l'aile Louis XIII y compris la tour et la porterie, totalité de l'aile du XVIIIème siècle, totalité de l'auditoire, façades et toitures des communs, la pièce d'eau et le mur de clôture (IMH: 2 juin 1986)

POULANGY

Eglise (Cl. MH : 18 mars 1913)

Pont ancien, de pierre, de 3 arches sur la Traire (IMH : 13 mai 1996)

PREZ-SOUS-LAFAUCHE

Eglise (IMH : 21 novembre 1925)

REYNEL

Porte de Ville (IMH : 21 novembre 1925)

Château : façades et toitures, pièces XVIIIème, au rez-de-chaussée : salle à manger et ses lambris, salon et ses lambris, cuisine, chambre à four ; au 1er étage : grand salon ovale avec son décor sculpté dans l'aile nord-est, bibliothèque et ses lambris, chambres et leur lambris XVIIIème de l'aile sud-est, salles voûtées de la tour nord-ouest (IMH : 21 novembre 1989)

RICHEBOURG

Eglise (IMH : 21 novembre 1925)

RIMAU COURT

Château : façades et toitures (IMH : 16 janvier 1991)

Eglise (IMH : 19 novembre 1990)

SAINT-BLIN-SEMILLY

Eglise de Semilly (IMH : 13 juillet 1926)

Croix du XVIème siècle, au croisement de la route de Chaumont à Neufchâteau et du chemin du bois des Haiseaux à Saint-Blin (IMH : 10 avril 1929)

SAINT-URBAIN-MACONCOURT

Abbaye de Saint-Urbain : façades et toitures du logis des Dames ; porterie d'entrée du Xvème siècle (IMH : 15 septembre 1947)

SOMMEVOIRE	Eglise Notre-Dame (Cl. MH : 9 juillet 1909) Eglise Saint-Pierre (IMH : 27 octobre 1971) Echaugette , rue de la Croix (IMH : 19 juin 1939)
SUZANNECOURT	Eglise : porche (IMH : 7 décembre 1925)
THONNANCE-LES-MOULINS	Eglise de Bressoncourt : peintures murales représentant la vie de sainte Colombe, sur la face occidentale du mur qui sépare la nef du sanctuaire (Cl. MH : 6 mai 1965) Château de Brouthières : façades et toitures du château, pigeonnier en totalité (IMH : 26 août 1988)
TREMILLY	Eglise de Trémilly (Cl.M.H. : 17 septembre 1909) Château de Trémilly : façades et toitures (IMH : 19 août 1975)
VIGNORY	Eglise (Cl. MH : 1846) Croix du XVIème siècle, dans le cimetière (Cl. MH : 26 septembre 1903) Ancien château-fort : le donjon, la tour ronde à l'Est dite "tour du puits", les courtines subsistantes (Cl. MH : 2 octobre 1989)
VILLIERS-LE-SEC	Eglise : chœur et mur décoré de peintures à fresque (IMH : 13 février 1928)
WASSY	Eglise (Cl. MH : liste de 1875) Croix de la Périère, rue Mauljean (Cl. MH : 26 septembre 1903) Tour du Dôme (IMH : 13 mars 1933)

2 – Liste des sites patrimoniaux et des sites naturels remarquables

L'article L631-1 du code du patrimoine dispose que sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

En l'occurrence le lieu retenu pour le projet est situé à une vingtaine de kilomètres de distance en moyenne, de 4 sites patrimoniaux remarquables suivants (SPR):

- l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chateauvillain ;
- la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Chaumont ;
- l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Joinville ;
- l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Vignory ;

On prêtera plus attention encore aux sites de Chaumont et de Vignory implantés en altitude et aux panoramas qu'ils génèrent qui leur servent d'écrin. Les centres historiques et faubourgs de ces communes sont alors protégés et afin de participer à leur mise en valeur, la visibilité des éoliennes et leur prégnance dans le paysage devront être prise en considération.

Parallèlement, le parc éolien projeté serait implanté dans le voisinage des 9 sites naturels protégés suivants:

AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	Château et son parc (domaine inscrit : 4 juin 1969)
BAYARD-SUR-MARNE	Colline boisée du château (partie), vestige de l'ancienne ville Gorzon (vestige archéologique classé : 26 mai 1926)
COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES, LAVILLENEUVE-AUX-FRESNES	Ensemble du territoire des deux communes (ensemble communal classé : 27 mars 1973)
JOINVILLE	Château du Grand Jardin et son parc (domaine classé : 20 septembre 1973)
NULLY- TREMILLY	Château et son parc (domaine inscrit : 19 mai 1981)
ORQUEVAUX	Cul du Cerf (site naturel classé : 12 janvier 1990)
REYNEL	Village (ensemble communal inscrit : 11 décembre 1981)
VERBIESLES	Château du Val des Escholiers et son parc (domaine inscrit : 1er février 1980)
VIGNORY	Ruines de la Tour du Château (vestige archéologique classé : 26 mai 1926)

ANALYSE DU VOLET PAYSAGER

1- Risque de surplomb et écrasement visuel des éléments patrimoniaux remarquables proches :

- Ferme de Froideau à Cerisières (800 m)

Le site proposé est covisibilité directe avec la ferme de Froideau au Nord dont le pigeonnier est protégé au titre des Monuments Historiques (façades et toitures Inscrits). Une proximité si proche entraînerait une écrasante différence d'échelle entre le projet et le bâti protégé.

- SPR de Vignory (3 km) : abords, bourg ancien et château

L'implantation des éoliennes se ferait dans le voisinage immédiat du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Vignory dont la qualité patrimoniale est depuis longtemps avérée et les opérations pour sa mise en valeur dynamique. Une vision surplombante de machines surdimensionnées sur ce territoire est à rejeter. Le site de projet est mitoyen du secteur du Front Boisé qui constitue par ses perspectives vers le contrebas, le paysage des abords de la commune. Cette frange boisée est protégée comme tel par le règlement. Juste après, c'est l'ensemble du bâti historique du centre bourg lové en pied de coteau et son église remarquable que les aérogénérateurs écraseraient.

Enfin, comme elle est positionnée à la même altitude que l'éperon de l'ancien château-fort (Classé Monument Historique) la présence éolienne lutterait également avec les éléments remarquables du donjon et de la tour ronde récemment restaurés. Elle boucherait tout autant le panorama sur la haute vallée de la Marne qu'elle fermerait également la perspective en pied de coteau depuis la vallée.

- Eglises de Provenchère-sur-Marne et Buxières-les-Froncles (4,8 km) et Château de Cirey-sur-Blaise (10 km)

La prégnance visuelle des aérogénérateurs est aussi à reconsidérer à distance moyenne du site. Du fait de leur installation à 300 mètres d'altitude les machines domineraient les lieux délicats de fonds de vallées tout proches comme ceux des communes de Provenchère-sur-Marne et Buxières-les-

Froncles dont l'implantation et le développement se sont anciennement enracinés au paysage. Cette présence est également inopportune pour les paysages à l'horizon étendu, particulièrement pour l'écrin naturel du château de Cirey-sur-Blaise distant de 10 km.

Cette prégnance atteindrait également la vue panoramique du château de Donjeux qui bénéficie d'un site en promontoire.

2- Risque de concurrence visuelle avec les vues moyennes et lointaines :

L'étude ne prend pas en compte l'influence du projet éolien sur les vues lointaines et sa prégnance sur le grand paysage. Considérant la grande taille des aérogénérateurs, il est à prévoir que les perspectives remarquables depuis les belvédères de Chaumont et Bourmont situés à une vingtaine de kilomètres soient altérées. L'une et l'autre de ces villes dont les sites et les panoramas sensibles sont protégés par des Sites Patrimoniaux Remarquables subissent d'ores et déjà la présence d'installations éoliennes dans le lointain. Par ailleurs, afin de prendre en compte ce risque et ceux qu'elle pourrait également faire courir aux sites de villes en agora que les éoliennes surplomberaient, l'étude doit être élargie sur un périmètre de 30 km. En ce sens, elle veillera également à contrôler les perceptions que l'on peut avoir sur les voies de découverte du paysage comme la RN 67, le canal ou la voie de chemin de fer.

3- Effets cumulatif et d'encerclement avec sites éoliens existant de Mont Gimont et Pays Chaumontais proches :

Le document d'étude d'impact paysager avance l'argumentaire que *« l'existence préalable d'éoliennes sur le territoire rend l'introduction du projet de parc de la Côte des Moulins moins impactante, puisque le motif paysager de l'éolien est existant et connu des usagers »*. Le risque de mitage du paysage par ajout d'un nouveau parc est pourtant bien réel et cette minimisation n'est pas recevable : la cumulation avec les deux sites du parc du Mont Gimont voisins à 2 et 7 km aurait pour effet bien réel d'encercler totalement les villages d'Ambonville et Mirbel. L'effet de saturation visuelle par l'ajout de nouvelles machines est réellement à redouter. Un autre argument de l'étude ajoute au peu de considération des enjeux d'intégration dont elle fait preuve en avançant que *« les grandes nappes boisées, les constructions et les ondulations du relief masquent régulièrement la présence d'autres parcs éoliens »*. Cette installation s'ajouterait également au parc existant « Haut Pays » distant seulement de 20 km et visible depuis Chaumont. Le risque d'encerclement est à redouter.

CONCLUSION

En conclusion, les paysages naturels et bâtis de l'aire d'étude sont suffisamment sensibles et les atteintes encourues suffisamment fortes pour motiver **le refus de ce projet**. Il est à craindre en effet que ces derniers ne puissent pas supporter une telle installation industrielle sans en dénaturer irrémédiablement les abords immédiats et lointains des contextes bâtis de grande valeur paysagère et patrimoniale. Les boisements à proximité comme les mouvements morphologiques du secteur ne permettent en aucun cas d'atténuer l'effet de hauteur des installations projetées.

Le projet Côte des Moulins d'installation d'éoliennes est hors d'échelle et sans rapport avec le cadre bâti environnant. Sa présentation considère peu les effets d'accumulation visuelle que sa mise en

Le projet Côte des Moulins d'installation d'éoliennes est hors d'échelle et sans rapport avec le cadre bâti environnant. Sa présentation considère peu les effets d'accumulation visuelle que sa mise en œuvre ferait porter sur un paysage déjà saturé en installations de même nature. Le risque à terme serait d'anéantir l'activité de tourisme vert, rare potentiel économique de ce secteur déjà fragilisé par son isolement.

Par conséquent, en application des articles R111-21 et R111-24 (installations industrielles ou à caractère provisoire) du code de l'urbanisme, après examen du dossier, considérant que le projet envisagé dans ses dispositions actuelles est de nature à porter atteinte au caractère des lieux, aux monuments historiques, aux sites et aux paysages, l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Marne, sur S.A.S. PARC EOLIEN DE LA COTE DES MOULINS – à Vignory (52), Mirbel (52) et La Genevroye (52), est le suivant :

AVIS DÉFAVORABLE

Arnaud DESCHAMPS
Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP de la Haute-Marne

Copies : - UT-DREAL Haute-Marne
- DDT Haute-Marne

